

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lre}
NIVERLET, libraires ;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1^{er} novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 45 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 32 — — matin, Express-Poste.
9 — — — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 43 — — soir, Omnibus.
9 — 44 — — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 15 minut. matin, March.-Mixte.
8 — 7 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 — — 13 —
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

La distinction que nous avons tenu à établir entre les deux propositions de désarmement, l'une faite par l'Autriche et relative au désarmement de la Sardaigne comme condition préalable à la réunion du congrès, proposition repoussée comme inacceptable, l'autre émanée de l'Angleterre et demandant le désarmement européen, et dont nous annonçons l'acceptation par les cinq puissances, est aujourd'hui posée par le *Times* :

« Nous sommes très-heureux, dit en effet ce journal, de pouvoir rectifier une erreur involontaire que nous avons commise hier dans nos remarques sur la direction actuelle de notre politique étrangère. Nous avons dit que le gouvernement anglais avait demandé le désarmement de la Sardaigne comme une condition préliminaire de la réunion du congrès. Nous apprenons, d'une manière sûre, qu'il n'a aucunement été question de cette demande. Cette proposition vient de l'Autriche et non de l'Angleterre. Lord Malmesbury a adressé une demande qui est la même quant au temps et aux circonstances, mais elle se rapporte à toutes les puissances intéressées dans la question actuelle du désarmement, et c'est probablement d'après cette proposition que l'Autriche demande maintenant que toutes les puissances désarment avant le commencement des délibérations du congrès. »

Ajoutons que l'un des organes du cabinet anglais, le *Morning-Chronicle*, dans un article où il examine ce que dira probablement lundi le comte de Malmesbury, émet, comme nous l'avons fait nous-mêmes, l'espoir que le ministre des affaires étrangères donnera l'assurance que les obstacles qui, jusqu'ici, s'opposaient à la réunion du congrès, sont définitivement aplanis.

Du reste, on connaît d'une manière générale l'inspiration politique du cabinet anglais dans les difficultés actuelles : travailler d'une manière suivie et efficace au maintien de la paix européenne et se déclarer contre la puissance qui aurait mis obstacle

au maintien de la paix ; l'Europe entière sait aujourd'hui que cette puissance n'est pas la France.

En dehors des nouvelles qui ont trait à la situation, les informations générales qui nous parviennent n'ont que très-peu d'intérêt. Nous devons dire pourtant que le complot, heureusement découvert, contre la vie du prince Alexandre-Jean I^{er} est aujourd'hui confirmé. Les conjurés sont entre les mains de la justice et l'on annonce que ce sont tous des sujets autrichiens ; nous espérons que cette dernière assertion sera démentie.

Le ministère valaque est reconstitué : les hommes qui le composent appartiennent tous au parti libéral modéré. L'ancien ministre de l'intérieur, M. Golesco, est nommé commandant en chef des troupes moldo valaques, qui formeront une division ayant deux brigades, l'une à Bucharest, l'autre à Jassy. La Moldavie a nommé ses représentants dans le comité central de Fokchani.

La lutte électorale en Angleterre s'organise avec une grande activité en attendant l'époque prochaine de la dissolution du parlement. M. Bright, le promoteur de la réforme, s'est présenté mercredi à un meeting tenu à Rochdale pour soutenir la candidature de son ami, M. Richard Cobden, en ce moment en Amérique. Il a été l'objet d'un accueil des plus chaleureux dans cette réunion composée de radicaux, et il y a recommandé l'adoption du projet de lord John Russell dans le cas, a-t-il dit, où son système serait rejeté.

La mission de l'archiduc Albert à Berlin est interprétée d'une manière fort diverse par les feuilles allemandes, mais on s'accorde généralement à dire que le cousin de l'empereur d'Autriche s'est rendu à Berlin pour faire connaître à la cour de Vienne la véritable situation dans laquelle se trouve l'Autriche.

Une convention vient d'être conclue entre les gouvernements d'Autriche et de la Grèce pour la jonction de Trieste et de la Grèce par le télégraphe électrique. La ligne entre Trieste et Alexandrie traversera la Grèce.

On annonce de Constantinople le départ d'Ismaïl pacha pour l'armée du Danube, dont il va prendre le commandement. L'arrivée d'Omer pacha à Constantinople n'était pas confirmée. — Charles Bousquet. (Le Pays).

La plupart des journaux ont publié, d'après le *Times*, les bases qui doivent former l'objet des délibérations du congrès. Cette version manque d'exactitude. Nous croyons devoir rétablir les divers points de délibérations tels que l'Angleterre les a proposés et tels qu'ils ont été acceptés par les quatre puissances.

En voici le texte :

« 1^o Déterminer les moyens par lesquels la paix peut être maintenue entre l'Autriche et la Sardaigne ;

« 2^o Comment l'évacuation des Etats romains par les troupes françaises et autrichiennes peut être le mieux effectuée ;

« 3^o S'il convient d'introduire des réformes dans l'administration intérieure de ces Etats et des autres Etats d'Italie dont l'administration offrirait des défauts qui tendraient évidemment à créer un état permanent et dangereux de trouble et de mécontentement, et quelles seraient ces réformes ;

« 4^o Substituer aux traités entre l'Autriche et les Duchés une confédération des Etats de l'Italie entre eux pour leur protection mutuelle tant intérieure qu'extérieure. »

Dans l'état actuel des négociations, et par un sentiment de réserve facile à comprendre, nous nous abstenons de tout commentaire ; il nous suffit de faire remarquer que ces bases de délibérations paraissent suffire à la solution de tous les problèmes essentiels : à notre avis, il était impossible de poser les questions avec plus de modération. — Auguste Vitu. (Le Pays).

Notre correspondance particulière contient des détails qui seront lus avec un vif intérêt, même après les rapports que publie le *Moniteur* :

FEUILLETON

LES MASQUES D'OR.

ROMAN DE MOEURS CONTEMPORAINES.

Deuxième Partie.

(Suite.)

Cependant M. de Monglars devait parler. Il surmonta son trouble pour dire à Alexis :

— Monsieur, je vous ai appelé sur le terrain afin d'obtenir la réparation due à M^{lle} la marquise, insultée par M^{lle} la vicomtesse d'Orban. Veuillez déclarer si vous désavouez les accusations portées par M^{lle} la vicomtesse. Dans le cas contraire, il ne me restera plus que la triste ressource des armes et Dieu jugera entre nous.

— Monsieur, répondit Alexis d'une voix toute tremblante, après ce qui s'est passé, je ne crois pas qu'il y ait lieu à d'autres explications. Vous m'obligerez en n'exigeant rien de plus. Placé entre mes amis les plus chers et ma femme, qui avait été si loin, trop loin, hélas ! j'ai dû, quand vous m'avez provoqué, accepter le combat. Un gentilhomme, un ancien officier, ne saurait hésiter en face d'un cartel. N'interrogez pas mon cœur... Mais hâtons-nous, hâtons-nous...

— C'est bien ! dit triomphalement Gournet.

Il compta les pas, remit un pistolet à Félix, qui le donna à Alexis, et présenta l'autre au marquis.

— Tirez le premier, Monsieur, dit le vicomte ; vous êtes l'offensé.

Et il se tint immobile sans s'effacer.

Saint-Marquet frappa dans ses mains :

— Un !... deux !... trois !...

Le marquis avait abaissé l'arme à la hauteur du visage de son adversaire. Il la releva.

— Eh bien !... dit le vicomte.

— Tirez donc, Monsieur ! cria Gournet avec une sorte de colère sauvage.

— Non !... dit M. de Monglars, non ! cela n'est impossible !... jamais, jamais, je ne le pourrais !... Alexis ! Alexis !

— Félix !... répondit d'Orban.

Tous deux remirent leurs pistolets aux témoins, et, courant l'un vers l'autre, ils s'embrassèrent en pleurant et s'appelant du nom de frères.

— O mon Dieu ! je vous remercie ! dit Bénédicte, pénétré de joie.

Un seul homme semblait avoir vu avec regret cette réconciliation inespérée : c'était Gournet. Son habileté à dissimuler ses impressions lui fit défaut en cette circonstance. Il ne put réprimer les reproches qui lui venaient à la bouche.

— En vérité, dit-il, j'admire ce dévouement. C'était bien la peine de nous déranger ! Autant valait nous avertir qu'il s'agissait d'un déjeuner chez Véfour. On aurait mis des gants paille.

— Taisez-vous, Monsieur ! dit très-vivement Bénédicte.

— Hein ? répliqua Gournet avec un regard de haine.

— Taisez-vous, votre conduite est infâme !

— C'est à moi que vous parlez, mon petit Monsieur ?

— A vous-même.

— Bénédicte !... Gournet !... dirent à la fois le marquis et le vicomte.

Mais Gournet, saisissant l'artiste au collet, dit avec véhémence :

— Vous ne savez pas ce que vous risquez. On ne m'a jamais bravé en face, moi !

— Eh bien ! on vous aura corrigé ! Mettez que je vous ai souffleté d'un revers de mon gant.

Gournet rugit. Il s'élança vers Saint-Marquet, qui tenait encore les pistolets, en saisit un et cria à Bénédicte :

— Insolent ! défendez-vous ; car si vous refusez le combat, je vous tue comme un chien !...

— Je veux bien vous faire cet honneur, répondit Bénédicte, quoique, par instinct, je vous aie toujours méprisé.

Il prit le second pistolet et alla se placer à la distance déterminée.

« Fort de Saigon, royaume annamite,
1^{er} mars 1859.

« La ville de Saigon est une ville qui compte au moins 200,000 âmes : le fort est très-considérable, quoique inférieur à celui que M. Ollivier avait fait construire au temps de Gia-Long. Il a quatre bastions et quatre portes, avec un large fossé en dehors tout autour, et un fort remblai qui remplit au-dedans ses murailles. La longueur de chacune de ses faces a bien de sept à huit cents mètres, et sa hauteur est d'environ vingt pieds. Saigon est le centre de six provinces qui sont le grenier de la Cochinchine : son arsenal, ses magasins, ses chantiers de construction sont immenses pour le pays. Le fleuve qui y conduit est le seul facilement navigable aux navires d'un grand tirant d'eau, comme le sont les corvettes à vapeur et les transports, dont on ne peut se passer quand on veut opérer quelque part dans un pays comme celui-ci. N'ayant pas ce qu'il lui faut pour opérer sur Hué et sur le Tong-King, et d'ailleurs la mousson du sud-ouest n'ayant pas encore eu lieu, l'amiral s'est décidé à agir sur la partie sud du royaume, pour plusieurs raisons très-graves, dont quelques-unes peuvent être considérées comme politiques par rapport à Siam, au Cambodge, etc.

« Tout cela étant posé, une division composée de deux corvettes à vapeur, le *Phlégeton* et le *Primauguet*; de trois canonnières, la *Dragonne*, l'*Alarme* et l'*Avalanche*; de trois transports, la *Meurthe*, la *Durance* et la *Saône*; d'un brick de guerre à vapeur espagnol; de quatre navires marchands, dont deux français et deux espagnols : tous ces navires portant environ deux mille hommes d'infanterie, d'artillerie et de génie; une division, dis-je est entrée, le 10 février, dans la rivière du cap Saint-Jacques ou de *Vung-Tao*. Dès le lendemain de notre mouillage, nous détruisions une citadelle armée de quatre à cinq pièces de canon et un fort de palissades garnies de sable avec casemates de six bouches à feu. Le 12, nous remontions la rivière, laissant derrière nous un autre fort de quinze à vingt pièces, qui ont tiré sur nous sans que nous ayons daigné leur répondre. Nous avions en vue d'attaquer l'énorme fort à quatre bastions, qui paraissait devoir nous barrer le passage sur notre gauche. Au second coup de canon du *Phlégeton*, qui marchait en tête, la poudrière de ce fort à sauté et toute l'armée annamite qui le défendait a pris la fuite. Le même jour, nous sommes arrivés à un premier barrage de la rivière et près d'un fort que nous avons surnommé le fort des Brousses, parce que nous n'avons pu le découvrir qu'au feu de ses pièces, tant il était caché par les palétaviers du rivage. Pendant la nuit, nous avons coupé le barrage avec nos embarcations, et le lendemain nous foudroyions ce fort de Brousses, où les mandarins avaient mis, dit-on, ce qu'ils avaient de meilleur en artillerie et en hommes, et où commandait en personne le grand mandarin militaire du département. L'*Avalanche* a reçu cinq boulets dans sa coque et a eu cinq blessés. Les projectiles annamites sifflaient de toutes parts; mais, au bout d'un quart d'heure, nous montions à terre et nous ne trouvions dans le port que des blessés, quelques canons démontés, et les traces d'une retraite précipitée; le grand mandarin avait pris la fuite avec son armée, et il emportait avec lui ce qu'il pouvait d'artillerie et de bagages, au moyen d'une grande bar-

que préparée pour l'événement. Le 14, nous arrivions en vue de quatre forts encore en palissades et d'un barrage qui paraissait considérable. Après la destruction de ce barrage et la prise des deux premiers forts, le 15 au matin, la canonnade a duré une partie de la journée, pour l'extinction des feux des deux forts plus avant. Enfin, le 16 au matin, ces quatre forts étaient brûlés et leur artillerie prise ou ruinée.

« Il nous restait encore les deux anciens forts de l'entrée de la ville. C'est le 16 au soir que nous leur avons tiré les premiers coups de canon. L'un de ces forts est en terre, et a été assez mal défendu : c'est celui de la rive gauche; l'autre est en pierres, et sa position est des plus remarquables comme enfilade. Le feu de ce dernier a été vif; nous avons reçu de lui plus de soixante coups de canon, et l'*Alarme*, qui était en avant de la division, a été obligée de se replier sur nous. Le 17 au matin, les deux corvettes à vapeur et deux canonnières se sont avancées de front pour le foudroyer, pendant que la *Dragonne* surveillait le fort de la rive gauche et l'empêchait de tirer. Le feu a été très-vif de part et d'autre, et plus de cent boulets annamites ont passé dans nos cordages, dans notre bois et entre nos lignes, sans que personne ait été touché. Enfin, au bout d'environ trois quarts d'heure, nous montions à terre et nous ne trouvions dans le fort que des pièces en désarroi, de la poudre éparse, des restes de déjeuners au riz et au sel, des armes et des matières inflammables. Les troupes annamites fuyaient à la débâcle à travers les champs, et nous ne voyions aucun ennemi devant nous. Les boulets rayés et les obus avaient pénétré dans les maisons voisines et mis le feu aux premiers faubourgs; la population avait évacué, et nous étions témoins du commencement d'une grande désolation. Les préparatifs de défense avaient été immenses : des barrages au moyen de barques chargées de feuilles sèches avaient été préparés; le fleuve était encombré de radeaux de bambous chargés de paille et coulés au moyen de gros paquets de pierre; tous les petits arroyaux voisins étaient encombrés de barques incendiaires; sur le rivage et jusque dans les arbres, on voyait d'énormes pierres attachées les unes aux autres, toutes prêtes à assommer les passants; les forts étaient pleins de fascines, et cependant aucun navire de la division n'a éprouvé une avarie considérable et aucun homme n'a été blessé; c'est vraiment une chose étonnante, et il faut en bénir la divine Providence.

« Le 18 février, nous sommes allés nous embosser devant la citadelle de Saigon, le terme de nos travaux. Cette citadelle est à un petit quart de lieue du bord du fleuve, et on ne peut la découvrir à cause des maisons, des chantiers de construction et des arbres qui la couvrent de toutes parts. Cependant, à l'aide de son mât de pavillon et de l'une de ses portes, que l'on apercevait bien au bout d'une grande route, nous l'avons foudroyée de tout notre flanc de six navires de guerre. Les Annamites ont assez bien répondu à notre feu, mais ils ne pouvaient tenir longtemps contre notre artillerie; aussi, au bout de trois-quarts d'heure environ, on a lancé à terre les compagnies du génie, de l'infanterie, de l'artillerie et de la marine. Arrivées sur l'esplanade de la place, ces compagnies ont essuyé

un feu de mousqueterie et une assez vive canonnade, dont les maisons environnantes les ont garanties, puis elles se sont jetées à l'assaut avec les échelles préparées à cet effet. Alors la déroute des Annamites fut complète, et des deux ou trois mille hommes qui étaient dans la place, on n'a pu prendre que sept à huit pauvres diables qui se sont cachés dans les nombreux trous pratiqués pour mettre à l'abri la poudre, les papiers et les bagages, et les prisonniers, soit chrétiens, soit payens, détenus dans la prison avec treize soldats de garde. On n'a pu prendre aucun mandarin, et les huit éléphants de la ville nous ont aussi échappé; il paraît qu'on les avait mis en lieu sûr deux ou trois jours avant notre arrivée. La terreur s'est également emparée de la population; 1,500 à 2,000 maisons autour de nous sont à présent complètement inhabitées, et le vide se fait de plus en plus autour de nous. On dit que le mandarin du département a été tué dans le fort; que les soldats ont tué leur mandarin militaire, que le mandarin des tribus s'est empoisonné et que le commissaire-général des constructions s'est coupé la gorge. Il ne reste donc plus que le mandarin de la justice, le mandarin de la préfecture et quelques officiers. On dit aussi que les mandarins voisins sont dans la plus grande consternation et que la plupart de leurs chefs ont pris la fuite; cependant il est question du retour du vice-roi, qui avait été appelé à Touranne pour nous tenir tête, et par suite il est question de quelques rassemblements d'anciens soldats et officiers. En attendant, nous sommes maîtres de sept palais, d'une poudrière qui peut fournir à toute la Chine et à tout le royaume, d'un arsenal qui avait six mille fusils européens, six mille lances, je ne sais combien de milliers de boulets, deux ou trois cents pièces de canon, des boucliers, des tambours de Louis XV, des salpêtres, du plomb, etc. Nous sommes encore maîtres de cinq magasins de riz et de sapecs, dont chacun a cent cinquante pas de long sur vingt à vingt-cinq de large et autant de haut, de chantiers de construction où il y a sept à huit grands navires et vingt à trente grandes barques, etc., etc. Nous avons rasé dix forts qui ont dû coûter un travail très-considérable, et qui étaient parfaitement installés au point de vue militaire; nous allons faire sauter la place de Saigon un de ces jours, avec tous ses palais, ses arsenaux et ses magasins. L'amiral fait refaire le fort de l'entrée de la ville pour y placer une garnison, et nous allons nous disposer à retourner à Touranne pour entreprendre Hué et le Tong-King, pour faire des razzias de forts et de villes, jusqu'à ce que nous soyons bien les maîtres. Notre excellent amiral, fort des ordres de l'Empereur, tient haut le pavillon français, si méconnu dans ces mers éloignées, et tout en cherchant l'honneur politique de notre nom, il sauvegarde les intérêts religieux de nos missionnaires.

« Trois jours avant notre arrivée à Saigon, un prêtre indigène venait d'être décapité pour la foi : c'était le Cau-Loc; cependant nous sommes arrivés assez à temps pour délivrer les chrétiens prisonniers détenus dans la prison de la ville. M^r Lefebvre a pu se rendre à bord des navires de la division, et maintenant il est retourné à son collège, qui n'est qu'à une petite distance de la place. Tous ces autres Messieurs sont en paix, et les chrétiens,

Gournet tira le premier; sa balle porta trop haut et effleura Bénédicte à l'épaule gauche en le blessant légèrement.

Bénédicte tira à son tour.

Un cri général retentit... Gournet était tombé frappé en pleine poitrine.

Ce fut parmi les assistants un désordre inexprimable. Le médecin du marquis donna au blessé les soins les plus urgents; puis il le fit placer dans un des siéges pour le conduire à la maison de santé la plus proche.

— C'est un homme perdu, avait-il dit tout bas à M. de Montglars.

Quant à Bénédicte, vivement affligé, il dit après le combat.

— Dieu m'est témoin que je ne prévoyais ni ne désirais ce qui vient d'arriver. M. Gournet est assez puni, il ne m'appartient pas de l'accuser.

— Ah! Bénédicte, qu'avez-vous fait?... dit le marquis avec chagrin. Il n'y a pas un moment à perdre; il faut que j'empêche que l'on ne vous arrête préventivement. Retournons vite à Paris. Dès ce soir, mon ami, si vous tenez à votre liberté, vous partirez pour la frontière!...

VIII. — DERRIÈRE LA TAPISSERIE.

Chez le marquis, — à la vue de Félix; — chez le vicomte, — à la vue d'Alexis, la joie fut également vive.

Le premier soin de Félix avait été de rassurer sa femme et sa belle-sœur sur le compte d'Alexis. Il passa avec Juliette et Emma dans l'appartement de la marquise. On avait défendu la porte pour tout le monde; et ni M. d'Escarrioux, ni M. de Tirpenne, ni vingt autres empressés ne purent faire lever la consigne.

— Ah çà! dit Félix, je vais vite vous raconter ce qui a eu lieu; puis, je déjeunerai à la hâte et je sortirai dans l'intérêt de notre ami Bénédicte, dont la position pourrait être très-grave d'ici à demain.

— Mon Dieu! qu'y a-t-il donc? demanda Juliette, s'efforçant de maîtriser son émotion. Mais laissez-nous nous réjouir de vous revoir, cher Félix! je vous serai éternellement reconnaissante de votre dévouement.

— Ma bonne amie, j'ai rempli mon devoir, voilà tout. Mais franchement, je n'ai pu aller jusqu'au bout.... Lorsque le pauvre Alexis et moi nous sommes trouvés face à face, il nous a pris un trouble, un trouble... Tenez, presque de l'enfantillage!... Nous avons senti l'un et l'autre qu'il nous était impossible d'engager ce combat; et, ma foi nous n'avons pas tiré.

— Le ciel soit loué!... dit la marquise. Quelle triste affaire! j'ai bien regretté de vous avoir rapporté les paroles de M^m d'Orban.

— N'y songeons plus, ma chère. Ces paroles sont effacées maintenant. Ah! ce pauvre Alexis, quel excellent garçon!...

— Achevez-nous donc votre récit, dit Juliette avec une certaine impatience.

— Ici l'affaire tourne au tragique. Gournet, que, malgré sa violence et ses façons brutales, j'hésite à croire aussi noir qu'on l'a représenté, Gournet s'est fâché, emporté. Il s'est plaint de l'issue du duel.

— Je vous disais bien : c'est un homme dangereux.

— Ne le chargez pas, car il est fort à plaindre.

— Lui?

— Sans doute. Une querelle s'est engagée entre lui et Bénédicte; ils ont sauté sur les pistolets, et...

— Et M. Arnaud?... s'écrièrent à la fois Juliette et Emma.

— Ne vous effrayez donc pas tant... Notre peintre a eu la main heureuse. Ah! ce gaillard-là tire très-bien. Il a atteint Gournet un peu au-dessus du cœur, et je ne crois pas que Gournet en revienne.

— Quelle chose horrible!... murmura Juliette.

— Assurément, je déplore comme vous ce malheur.

Mais ce n'est pas une raison pour s'engourdir. Il faut que Bénédicte quitte Paris dès ce soir. Le vicomte doit aller lui chercher un passeport; de mon côté, je vais courir chez quelques amis puissants afin de réussir à ce qu'on sursoie aux ordres qui seraient donnés pour son arrestation. Bénédicte pourra aisément supporter la route. Il n'est blessé que légèrement.

— Ah!... il est blessé? dit Emma très-émue, tandis que Juliette baissait les yeux.

quoique timides, quoique menacés par les villages païens au milieu desquels ils se trouvent, n'ont cependant rien à souffrir pour le moment.

» Un missionnaire, le F. Legrand de la Lirays, accompagnait le corps expéditionnaire comme interprète, et faisait, à ce titre, partie de l'état-major de l'amiral.

» La chaleur commence à être très-forte » — Barrier. (Univers.)

Le Journal du Loiret publie la lettre suivante écrite à sa famille par un Orléanais, officier d'infanterie de marine, qui fait partie de l'expédition de Cochinchine :

« Saïgon, 26 février.

» Caro mio,

» Nous avons pris Saïgon le 17, à huit heures et demie du matin, après quarante minutes de bombardement. Saïgon est une grande ville qui se trouve à dix-huit lieues en rivière. On n'est jamais allé plus haut que Saïgon, et les cartes marines qui nous guident sont de la fin de Louis XVI ou du commencement de la Restauration. Elles sont du reste très-exactes.

» Pour remonter jusqu'à Saïgon, il y a un réseau de rivières qui serpentent en replis tortueux, se réunissant vers la ville.

» Les terres que ces cours d'eau sillonnent sont plates, et à chaque instant on rencontre trois ou quatre bras qui se réunissent, de sorte qu'on ne sait lequel choisir. Le bras qui nous a conduits à Saïgon a partout vingt mètres de profondeur et environ 100 mètres de largeur. Nous avons rencontré sur notre chemin 11 forts en bois et autant de barrages. Les forts étaient armés de calibres de 7 ou 12, et les barrages ne pouvaient guère arrêter que des navires du pays. Cependant les deux derniers forts qui défendaient l'entrée de la ville avaient de belles pièces en bronze de 24 et de 12, la plupart de fabrication indigène.

» Cette artillerie était placée de manière à enfilier la rivière dans sa longueur et à prendre nos canonniers d'écharpe. Celles-ci arrivaient serrées l'une contre l'autre, ne pouvant tirer que des deux pièces de l'avant. Aussi la résistance a-t-elle duré presque une heure. Ces deux forts enlevés, l'ennemi s'est réfugié dans la citadelle.

» La citadelle est un grand fort carré, bastionné, en belles pierres de taille. Elle a 500 pas de côté. Elle était armée d'une vingtaine de canons en bronze et en fonte de 8 et de 12. Puis sur tout le pourtour, il y avait bien une vingtaine de pierriers tirant à mitraille. Cette citadelle qui est enfoncée dans les arbres, au milieu de la ville, ne se voyait pas de la rivière, de sorte que nous tirions au jugé. La supériorité de nos calibres l'a fait taire promptement, quoique quelques boulets m'aient sifflé près des oreilles.

» On a monté à l'assaut par des échelles de bambou, hautes de 30 pieds. L'ennemi a tiré quelques derniers coups de canon et s'est sauvé par une porte latérale qu'il n'avait pas murée. Le Chinois est prévoyant.

» Je t'écris de la citadelle où je suis caserné. Je couche dans une pagode magnifique où je suis comme un dieu. Il y a dans le fort des constructions et des magasins, comme on n'en a jamais vu

en France; ils sont remplis de riz, d'armes, de munitions, de sapèques. La sapèque est un liard en zinc, il en faut 3,000 pour faire 5 fr. Nous en avons trouvé 150 tonnes, en tout 170,000 francs.

» Saïgon est à notre disposition. Mais c'est une ville où chaque maison est au milieu d'un jardin ou plutôt d'un bois. Par suite, elle est très-vaste. Le terrain est coupé de ruisseaux dont nous ne connaissons pas les directions tout à fait invisibles. La population est nombreuse, de sorte que nous ne pouvons guère nous écarter du fort. La veille de notre arrivée, on avait coupé en deux un missionnaire. Hier, un Espagnol s'est écarté à la maraude, ils l'ont dépecé. Tous les jours nous fusillons quelques Chinois, pris sur le fait, et sans autre forme de procès.

» Le pays est de toute beauté. Les légumes, les fruits, la volaille, tout y est à profusion, et pour rien. Les maisons y respirent un confort inconnu en France. Il y a de petits rochers, de petites forêts qui tiennent dans un bassin, sous un vestibule. C'est la campagne en miniature, la nature en raccourci. L'eau, la fraîcheur, la verdure règnent partout.

» Nous minons la citadelle pour la faire sauter. Nous ne gardons que les forts de l'entrée de la ville.

» Il y a beaucoup de chrétiens ici. L'avant-veille de l'assaut, Mgr Lefebvre, évêque de Saïgon, est venu nous rejoindre dans une barque coulant bas d'eau. Il était temps qu'il abordât.

» Adieu, mon cher ami, mon temps va finir. Il faut me chercher une campagne sur les bords du Loiret. C'est là que je veux planter mes choux. »

CHRONIQUE LOCALE.

Les nouvelles que nous recevons ce matin de nos cantons vinicoles, ne sont pas favorables. La gelée d'hier, aurait fait beaucoup de mal.

En parcourant le livret d'exposition des beaux-arts, nous avons rencontré le nom de M. Louis de Kock.

N° 1675. Animaux dans un bac; paysage.

On y trouve aussi les noms de MM. Julliard, Lenepveu, de Piguierolle, Arnaud, Dénécheau, Maindron, Taluet et Moll, appartenant à Angers.

ELECTION DU 17 AVRIL 1859.

Conseiller d'arrondissement. — Candidat M. Henri Delavau.

	Inscrits.	Voteants.	M. H. Delavau a obtenu
Saumur (N.-O.)	493	86	86 voix.
Saint-Lambert.	456	268	268
Saint-Martin.	367	236	236
Saint-Clément	511	199	199
Rosiers	765	284	284
	2,592	1,073	1,073

En conséquence, M. Delavau a été nommé membre du conseil d'arrondissement.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE VOCALE ET INSTRUMENTALE DE SAUMUR.

La deuxième année d'existence de notre Société philharmonique touche à sa fin, et l'assiduité des sociétaires à ses réunions d'étude et à ses concerts,

semble lui présager une longue carrière; les administrateurs pensent donc prendre une mesure favorable au succès de la prochaine campagne musicale, en faisant circuler, dès le 1^{er} mai, à l'issue du 4^e concert de cette année, et sous le bénéfice de l'impression qu'il aura laissée dans l'esprit des auditeurs, une liste, sur laquelle chaque sociétaire actuel pourra signer, en regard de son nom, l'engagement de continuer à faire partie de la société aux mêmes conditions, pendant l'année 1859-1860. — Cette mesure a pour objet de faire connaître aux administrateurs, dès la reprise des réunions, le montant des ressources financières, dont la société peut disposer et de leur permettre d'en répartir l'emploi de la façon la plus favorable à l'éclat de ses fêtes musicales.

Pour chronique locale : P.-M. -E. GODET.

TRIBUNAL DE BRESSUIRE.

Département des Deux-Sèvres.

EXTRAIT des minutes du greffe du Tribunal de première instance séant à Bressuire, département des Deux-Sèvres.

Par jugement correctionnel du Tribunal de première instance séant à Bressuire, en date du quatre avril 1859, enregistré,

Le nommé Louis-Joseph Merceron, âgé de vingt-neuf ans, marchand de blé, né à Pierrefitte, arrondissement de Bressuire, département des Deux-Sèvres, demeurant à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), déclaré coupable : 1^o d'avoir, depuis moins de trois ans, en différents lieux et notamment dans les communes de Saint-Varent, Sainte-Gemmes, Pierrefitte et Luché, trompé ou tenté de tromper, par l'usage d'une fausse mesure, différentes personnes auxquelles il avait acheté du blé-froment; 2^o d'avoir, le seize février 1859, à Montreuil-Bellay, dans ses magasin, boutique ou maison de commerce, été trouvé détenteur de deux mesures fausses,

A été condamné en six jours d'emprisonnement, aux frais du procès, à la confiscation des mesures fausses, à l'insertion par extrait du jugement dans un numéro du journal de l'arrondissement de Saumur, désigné pour les insertions judiciaires, si non dans celui du département de Maine-et-Loire, à ce destiné, et à l'affiche également par extrait du même jugement, au nombre de six exemplaires, dans chacun des chefs-lieux du canton de Saumur, Montreuil-Bellay, Thouars et Saint-Varent : le tout en vertu des articles 1^{er}, § 3, 5, 6 et 7 de la loi du 27 mars 1851, 423 § 1^{er}, 463 dernier § du Code pénal et 194 du Code d'instruction criminelle.

Pour extrait conforme, délivré à M. le Procureur impérial, par le commis-greffier soussigné.

Bressuire, le 14 avril 1859.

RIPAULT, commis-greffier.

Vu au Parquet.

Bressuire, le 14 avril 1859.

Le Procureur impérial,
SORIN-DESSOURCES.

(198)

AVIS.

Suivant jugement rendu par le Tribunal civil de

— Presque rien, à l'épaule. Son domestique le soigne en ce moment.

Comme il l'avait annoncé, Félix partit aussitôt après le déjeuner. Il avait repris sa gaité ordinaire en pensant que son ami de collège lui était rendu. Quant à Bénédicte, bien qu'il lui portât une certaine affection, ce n'était pas un homme indispensable pour lui.

Il n'en était pas de même de Juliette. — Pendant que son mari lui retraçait les événements de la matinée, elle avait conservé le mieux possible son voile de sérénité. Mais aucune circonstance n'avait glissé sur son esprit, et ce fut sous les couleurs du dévouement le plus héroïque qu'elle se représenta la conduite de Bénédicte. A ses yeux, Bénédicte était son véritable défenseur; s'il avait repoussé les paroles violentes et essuyé le feu de Gournet, c'était pour elle, pour elle qu'on avait odieusement accusée. Oui, Bénédicte, après avoir déjà offert au vicomte de se substituer au marquis dans la rencontre qui devait avoir lieu, avait, au dernier moment, complété ce rôle si généreux en faisant le sacrifice de sa vie dans un duel improvisé...

Une seconde pensée vint à l'esprit de la marquise.

— Ce soir, ce soir même, Bénédicte partira ! Il s'en ira seul, exilé, sans consolation; peut-être emportera-t-il le souvenir de cette espèce de congé cruel que je lui avais donné hier.... J'avais été bien dure.... Au fond du cœur il m'accuserait; il me jugerait ingrate.... Il me

confondrait avec tant d'autres femmes du monde qui ne vivent que de flatteries... Ce serait affreux... Je veux qu'il apprenne combien je suis reconnaissante.... Mais comment l'apprendrait-il?... Lui écrire, oh! non, je ne ferai pas cela.... Si je pouvais le voir, ne fût-ce qu'un instant, le consoler, lui souhaiter le bonheur qu'il mérite!... C'est impossible...

La marquise resta sur cette dernière idée, et peu à peu l'impossibilité diminua à ses yeux. En même temps, Juliette se trouvait des excuses dans ce sentiment de reconnaissance, le seul qu'elle crût éprouver.

Dès lors sa résolution fut prise : aller chez Bénédicte.

Elle jeta un châle sur ses épaules, mit un chapeau fort simple avec un voile de gaze, prit un livre de prières, et dit, en passant dans l'antichambre, qu'elle se rendait à Saint-Valère, et qu'elle serait bientôt de retour.

Bénédicte était rentré chez lui dans une disposition d'esprit qu'il est aisé de concevoir. D'une part, il songeait avec regret au sang qu'il avait versé, et plaignait, mort, l'ennemi qu'il avait haï vivant; d'autre part, il avait à subir les conséquences de ce duel, à s'exiler pour longtemps peut-être; et lui qui avait gémi tout bas en apprenant de la marquise elle-même ses projets de départ pour la campagne, c'était un départ bien plus cruel qu'il devait subir. Ce n'était plus la marquise, mais lui Bénédicte, qui s'éloignerait. Ah! dans ce moment où son cœur se brisait, l'artiste sentait qu'il allait tout perdre, et

que la véritable patrie, c'était l'amour....

C'était avec nonchalance, avec ennui, qu'il réunissait dans une malle les objets que lui apportait Baptiste, qui pleurait à chaudes larmes, à l'idée de se séparer d'un si bon maître, Baptiste, dans son regret, n'avait à son service que ces mots : « Quel guignon ! Coquin de sort ! » Et s'il ne les variait pas, il se soulageait en les répétant sans cesse.

— Consolez-vous, Baptiste, lui disait doucement Bénédicte, je reviendrai un jour; vous rentrerez chez moi.

— Je l'espère bien, Monsieur. Mais c'est égal, on sait quand on part, on ne sait pas quand on reviendra.

— On sonne... allez ouvrir.

— Ah! mon Dieu! si on venait arrêter Monsieur!

C'était Stéphane Delaunay. Lui qui n'était instruit de rien, il arrivait joyeux, la tête remplie de choses à raconter. Il demeura stupéfait en voyant la figure longue du domestique.

— Qu'y a-t-il donc, mon garçon? vous avez une face de carême!

— Ce n'est pas moi.... c'est mon cher maître.... Quel guignon!... coquin de sort!...

— Eh bien! qu'est-ce qu'on me dit, Bénédicte?... Serais-tu malade? Tiens, ta redingote est fendue à l'épaule?...

— Bonjour, Stéphane. Deux mots t'apprendront tout.

(La suite au prochain numéro.)

amour, le dix-huit novembre mil huit cent cinquante-neuf,

Entre M. le Procureur impérial,
Et M^{me} de Fontenay, née de l'Etoile,

LE TRIBUNAL:

Vu l'arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, en date du 14 août 1858, portant que le terrain nécessaire à la commune de Cerqueux-sous-Passavant, pour l'établissement d'un nouveau cimetière est une portion de la pièce de terre nommée le Petit-Patisseau, désignée sous le numéro 21 du plan cadastral, et appartenant à M^{me} de Fontenay, née de l'Etoile, indiquée au plan joint audit arrêté par une teinte jaune, de la contenance de 22 ares, et d'une valeur approximative de 420 francs;

Attendu que cet arrêté a été approuvé le 29 juillet 1858 par M. le ministre de l'intérieur;

Attendu que les parties n'ont pu s'entendre sur le règlement amiable du prix de ladite portion de terrain;

Vu toutes les pièces produites, établissant l'utilité publique et constatant que les formalités prescrites par la loi ont été remplies à l'effet d'arriver à l'expropriation de cette même portion de terrain;

Vu les articles 1, 2, 11, 13 et 14 de la loi du 3 mai 1841;

Déclare la portion de terrain de la contenance de 22 ares, appartenant à M^{me} de Fontenay, née de l'Etoile, expropriée pour cause d'utilité publique, et commet M. Daburon et, en son absence, M. Baillergeau, tous les deux juges audit Tribunal, pour remplir les fonctions de magistrat directeur du jury chargé de fixer l'indemnité qui peut être due à M^{me} de Fontenay, pour prix de ladite parcelle de terrain.

Pour extrait conforme,

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur,
(199) Signé: V^o O'NEILL DE TYRONE.

LES PASTILLES ET LA POUDRE DU D^r BELLOC, qui sont si efficaces contre les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, la constipation et les mauvaises digestions, ne se délivrent qu'avec l'extrait du rapport approuvé par l'Académie impériale de

médecine de Paris, le 27 décembre 1840. Chaque préparation est accompagnée d'une instruction. On les trouve chez tous les pharmaciens dépositaires de la Poudre purgative de Rogé. (200)

PATE DE REGNAULT AINÉ.

Son efficacité contre les rhume, catarrhe, enrrouement, grippe et irritation de poitrine est prouvée par quarante années de succès.

Un rapport officiel, en date du 31 janvier 1844, constate qu'il n'entre pas d'opium dans sa composition.

Sa vogue, que l'on peut appeler universelle, a fait surgir des contrefaçons et des imitations qui ont été condamnées par les tribunaux de Paris et de Lyon.

Pour n'être pas trompé sur l'origine de cette Pâte pectorale, il faut s'assurer que l'étiquette de la boîte porte la signature REGNAULT AINÉ, inventeur. — Une instruction est jointe à chaque boîte. — Dépôts: à Paris, rue Caumartin, 45, et dans toutes les bonnes pharmacies de la France et de l'Étranger. (565)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 8 au 16 avril 1859.

Les idées pacifiques avaient fait des progrès ces jours derniers, et sous leur influence le marché s'était considérablement amélioré. Le 3 0/0 avait conquis de nouveau le cours de 68 francs, et paraissait devoir s'y maintenir, grâce aux achats pressés des capitalistes. Mais une sorte de panique vient de s'emparer coup-à-coup des esprits, et la Bourse a perdu en une journée la hausse qu'elle avait péniblement acquise depuis le commencement de la semaine. Nous serons exposés à ces alternatives de confiance et de découragement, tant que les mêmes incertitudes continueront à caractériser la situation politique.

Quoi qu'il en soit, il y a en ce moment sur notre marché tous les éléments d'une forte hausse sur le 3 0/0. La petite spéculation est presque entièrement à la baisse, et le jour où l'on apprendrait, d'une manière officielle, que les cabinets se sont entendus pour les préliminaires du congrès, elle aurait une forte quantité de rentes à acheter, et elle ne pourrait se la procurer qu'en subissant une hausse rapide.

Aujourd'hui, la baisse a fait des progrès considérables

sur le 3 0/0 dès le commencement de la Bourse. Après avoir débuté à 67 70, la rente est promptement retombée à 67 50, et a fermé à 67 25.

Le marché des chemins de fer a éprouvé un mouvement analogue à celui de la rente, mais sa baisse tient à des causes différentes et aux inquiétudes qui avaient été répandues par les capitalistes au sujet du dividende. Il nous semble qu'avant de s'abandonner au découragement, les porteurs de titres devraient prendre en considération le projet de loi soumis en ce moment au Corps-Législatif, et qui aura pour résultat d'alléger d'une manière notable les charges des Compagnies.

Les derniers cours cotés sur les chemins de fer, à la Bourse d'aujourd'hui, sont les suivants: Orléans, 1260; Nord ancien, 903; Nord nouveau, 780; Est, 625; Ouest, 557 50; Lyon-Méditerranée, 825; Midi, 485; Genève, 510; Chemins autrichiens, 517 50; Cadix à Séville, 515.

A. DUPONT.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

Marché de Saumur du 16 Avril.

Froment (hec. de 77 k.) 14 45	Graine de colza . . .	—
2 ^e qualité, de 74 k. 15 90	— de lin . . .	25 —
Seigle 8 80	Amandes en coques	—
Orge 8 80	(l'hectolitre) . . .	—
Avoine (entrée) . . 10 50	— cassées (30 k.)	62 —
Fèves 12 40	Vin rouge des Cot.,	—
Pois blancs 25 20	compris le fût,	—
— rouges 19 20	1 ^{re} choix 1858.	—
Cire jaune (30 kil) 250 —	2 ^e — —	100 —
Huile de noix ordin. 58 —	3 ^e (a) —	80 —
— de chenevis . . 50 —	— de Chinon . .	65 —
— de lin 49 —	— de Bourgueil .	110 —
Paille hors barrière. 28 66	Vin blanc des Cot.,	—
Foin . . . id. . . . 88 46	1 ^{re} qualité 1858	150 —
Luzerne (droits com) 89 70	2 ^e — —	70 —
Graine de trèfle . . 70 —	3 ^e (a) —	55 —
— de luzerne . . 52 —	— ordinaire . . .	—

(a) Prix du commerce.

BOURSE DU 16 AVRIL.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 67 50.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95 00

BOURSE DU 18 AVRIL.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 67 65
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95 00

P. GODET, propriétaire-gerant

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, en date du neuf avril courant,

Il appert:

Que, sur la demande de M. Louis-Alphonse Abafour, ancien notaire, et M^{me} Reine Chaillou, son épouse, demeurant ensemble à Bierné, près Château-Gonthier,

La dame Renée Dislay, veuve de M. Joseph Chaillou, a été déclarée en état d'interdiction.

A Saumur, le 18 avril 1859.
(201) CHEDEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CHESNEAU ET RAVENEAU.

Les créanciers de la faillite des sieurs Chesneau et Raveneau, chauffourniers au Vauclair-Rillé, sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 493 du Code de commerce, que la vérification des créances de ladite faillite aura lieu, en la chambre du conseil du Tribunal, le vingt-neuf avril courant, à 8 heures du matin.

Le Greffier du Tribunal,
(202) E. CORNILLEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

Par jugement rendu par le Tribunal de commerce, le dix-huit avril dernier, le sieur François Majou, marchand forain, demeurant au Pont-Fouchard, commune de Bagnoux, a été déclaré en état de faillite ouverte. M. Rottier a été nommé juge-commissaire, et M. Kerneis, comptable à Saumur, syndic provisoire.

Pour extrait conforme,
Le Greffier du Tribunal,
(203) E. CORNILLEAU.

M. TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, demande un PREMIER CLERC.

On demande un CHIEN COUCHANT âgé de 8 à 12 mois, ayant en la maladie.

S'adresser au bureau du journal.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre,
En mairie de Saumur, le

A VENDRE

En totalité ou par parties,

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le dimanche 1^{er} mai 1859, à l'heure de midi,

LA PROPRIÉTÉ

DE FELINE,

Dépendant de la succession de M. BERTHELOT,

Située dans la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, et consistant en maison de fermier, caves, ouches, terres labourables, vignes et bois.

La contenance de cette propriété est de 29 hectares 39 ares 58 centiares.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur, et à M. MILLON-GUITARD, géomètre à Saumur. (204)

A DONNER A FERME

En totalité ou par lots,

120 pieds de Mûriers,

Situés à Dampierre, et appartenant à M. de FONTENAILLE.

S'adresser au sieur Dominique GUIBERT, à Dampierre. (205)

A VENDRE

DEUX MACHINES A VAPEUR,

L'une fixe de la force de trois chevaux, et l'autre pour battre le blé.

S'adresser à M. UNALSERRE-MARQUIS, à Saumur, ou à M. FUSEILLIER, mécanicien à Montreuil (139)

GIRARD fils,

M^e DE BOIS ET DE CHARBON,

Place de la Grise,

Préviens qu'il fournira, aux conditions les plus avantageuses, les COPEAUX provenant de l'arçonnerie de l'Ecole de cavalerie, dont il s'est rendu adjudicataire.

Il rappelle aussi à MM. les propriétaires de vignes, qu'il a en magasin une grande quantité de CHARNIERS en chêne et en châtaignier, d'un mètre soixante-cinq centimètres de longueur. (193)

A VENDRE

UN BON PIANO.

S'adresser au Bureau du journal.

Hospice civil de la ville de Doué.

Etude de M^e CESBRON, notaire à Doué.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Qui se fera en l'étude et par le ministère de M^e CESBRON, notaire à Doué, le dimanche 15 mai 1859, à midi,

LES PARCELLES DE TERRE

ci-après désignées,

Appartenant à l'Hospice de Doué, et situées, savoir:

1^{re} Commune de la Salle-de-Vihiers, canton de Vihiers.

H. A. C.

1^o Un morceau de terre nommé l'Ouche-de-la-Chapelle, joignant au levant le chemin des Brandières au bourg de la Salle, au couchant l'article ci-après, au nord un chemin, au midi M. du Réau, et contenant. » 13 80

2^o Un morceau de terre en pré, portant le même nom, situé au même canton, joignant au levant l'article ci-dessus, au couchant M. Dubois-Melchior, au midi Payneau et David, au nord un chemin, et contenant. » 15 40

3^o Un morceau de terre, appelé le Champ-des-Gaschet, situé au canton des Saules, joignant au levant un chemin, au couchant le chemin de Gonnord, au nord M. le Curé, et contenant. » 1 93

2^{ent} Commune de Saint-Georges-Châtelais, canton de Doué.

4^o Un pré, nommé le Pré-de-l'Hôpital, situé près l'Hermitage, joignant au levant le Layon, au couchant un chemin, au nord M. Dubois, et contenant. » 1 05

Total de la contenance: trois hectares vingt-sept ares vingt centiares. » 3 27 20

Mises à prix.

Ces immeubles seront vendus sur les mises à prix ci-après, savoir:

L'article premier de la désignation, au prix de. 430 fr.

L'article deuxième, au prix de. 470 fr.

L'article troisième, au prix de. 4,600 fr.

L'article quatrième, au prix de. 3,400 fr.

S'adresser, pour avoir tous renseignements et prendre connaissance du cahier des charges, à M^e CESBRON, notaire à Doué, qui en est le dépositaire. (187)

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean. — PRIX DU POT: 3 FR. (19)

CAFÉ IMPÉRIAL, SUPÉRIEUR, DE J^h ALGLAVE,

11, boulevard de Sébastopol, Paris.

Dépôt: chez M. JANOTY, marchand de comestibles, rue St-Jean, à Saumur.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,